



DECRYPTER LE SOCIAL

Newsletter n°19 - Février 2008

par Jean KASPAR, Consultant en Stratégies Sociales

LAISSERONS-NOUS PASSER UNE CHANCE HISTORIQUE ?...

Comment ne pas être déçu par certaines prises de positions venant de responsables politiques, de la presse ou de certaines catégories socioprofessionnelles à la suite de la publication du rapport de la Commission pour la Libération de la Croissance Française présidée par Jacques ATTALI et à laquelle j'ai eu l'honneur de participer.

Quelques citations :

- « Nous sommes entrés dans la République des experts » (Claude GOESGUEN)
- « J'attendais de la créativité mais au fond je vois ressortir toutes les vieilles lunes » (Jean-Pierre RAFFARIN)
- « Il n'y aura pas de chèques en blanc » (Jean-François COPPE)
- « Le rapport aura un destin de ramasse poussière » (François HOLLANDE)
- « Ce rapport est une compilation de réflexions, portées ces dernières années par d'autres rapports » (Lien HOANG-NGOC, maître de conférence à Paris 1)
- Sous la Plume de certains journalistes de Libération : « la redécouverte de l'eau tiède. Le rapport ATTALI c'est en substance : dérégulons, pour mettre en œuvre ces formidables recettes ultra-libérales » (25/01/08).

À cela s'ajoute la réaction poujadiste des chauffeurs de taxis et de quelques catégories professionnelles qui, plutôt que d'accepter de discuter de l'adaptation de leur profession pour mieux prendre en compte l'intérêt général, se contentent de préserver leurs privilèges et font trembler le gouvernement et certains élus qui donnent ainsi l'impression de ne penser qu'à la préservation de leur mandat.

Je suis inquiet pour l'avenir de mon pays, mais plus encore de la frilosité de ceux qui sont sensés faire vivre la démocratie. **Une démocratie vivante se doit de prendre en compte le fait que « rien n'est achevé et que tout est évolution et donc en construction ».** Si cela suppose de la pédagogie, une telle conception implique aussi de la lucidité et le courage d'affronter le réel.

L'évolution qui caractérise l'histoire de l'humanité et de nos sociétés doit nous conduire à sortir des pensées figées. Il nous faut, en effet, construire une pensée en mouvement qui nous oblige à faire le point régulièrement pour **décider ce qu'il nous faut maintenir** (pour des raisons sociales, politiques, culturelles), ce qu'il nous faut **changer parce que le contexte a changé** et ce qu'il nous faut **inventer et imaginer de nouveau** parce que nous sommes dans une situation inédite. Refuser une telle démarche et s'arc-bouter sur les acquis, c'est tout simplement refuser d'inventer l'avenir. Une telle démarche est exigeante, elle demande des efforts et implique, dans certains cas, des remises en cause. Mais n'est-ce pas la seule façon d'atteindre les sommets ?

J'ose espérer que tout ce travail ne restera pas au fond de quelques tiroirs et qu'une majorité d'acteurs politiques, économiques, sociaux et associatifs sauront s'en servir pour mettre en œuvre les 200, 250 ou 300 propositions qui contribueront à donner à notre pays une nouvelle espérance et que la presse saura dépasser l'écume des choses pour en traiter la profondeur.

Je veux croire que les responsables de l'État mais aussi les responsables politiques, syndicaux, économiques et associatifs sauront se ressaisir pour permettre à la France de **retrouver une ambition mobilisatrice liant efficacité et justice, production de richesse et solidarité, développement économique, écologique et progrès social, adaptation et sécurité.**

Sauront-ils, saurons-nous, être à ce rendez vous historique ?

BILLET

Le juge ou la dynamique du dialogue social ?

La décision du Tribunal de Grande Instance de Paris a estimé, fin janvier concernant la fusion entre SUEZ et Gaz de FRANCE « **que la procédure d'information et de consultation des instances du personnel n'a pas été régulièrement conduite à son terme lors de la séance du 20 décembre** ». Il a invité la Direction de Gaz de France à « **communiquer des informations complémentaires sur les grandes lignes du projet** » et a « **fait défense à GDF de prendre toute décision relative au projet de fusion tant que l'instance de représentative du personnel compétente n'aura pas donné son avis** ».

Cette décision pose une nouvelle fois la question de la place du juge dans un processus complexe qui touche à la fusion d'entreprises ou aux restructurations. La judiciarisation du dialogue social est, à mes yeux, inquiétante. **Elle traduit, d'une certaine manière, un manque de confiance des partenaires sociaux dans leur capacité autonome à nouer un dialogue social fondé sur l'information, la consultation, la concertation et la négociation.**

Trop souvent le recours au juge est utilisé pour retarder une évolution ou une transformation organisationnelle, sans que cela modifie, au bout du compte, la mise en œuvre du changement. Que signifie vraiment : « **communiquer des informations complémentaires** » alors que l'on peut toujours prétendre ne pas avoir eu les informations nécessaires ? **À qui fera-t-on croire que le juge serait plus compétent que la direction et les représentants du personnel pour apprécier l'opportunité et les conséquences d'une fusion ou d'une restructuration ou pour décider des mesures pour construire un équilibre qui se traduise par un progrès économique et social ?**

Bien entendu, faire reculer la place du juge et favoriser une réelle dynamique sociale suppose une volonté et une capacité d'innovation de chacun des acteurs. **Faire appel trop souvent au juge peut conduire à casser la dynamique d'un dialogue social innovant et responsable.** Sur ce terrain, je crois plus à la capacité des acteurs économiques et sociaux qu'à celle des juges.